

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

TRANSPORTS

A—MINISTÈRE

392	Administration centrale	\$ 2,587,500 00
393	Commission mixte d'ingénieurs du Saint-Laurent—Section canadienne	61,500 00

SERVICES DES CANAUX

394	Administration	128,500 00
395	Exploitation et entretien	2,577,184 00
396	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris les versements aux provinces ou aux municipalités, à titre de contributions, pour des constructions qu'elles ont faites	1,195,520 00
397	Déficit d'exploitation et besoins de capitaux pour des canaux et ouvrages confiés à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, avec l'approbation du gouverneur en conseil, et autorisation, nonobstant la Loi sur l'administration financière ou toute autre loi, à l'Administration de déboursier les revenus provenant de l'exploitation et de la gestion de ces canaux et ouvrages	2,934,815 00

SERVICES DE LA MARINE

398	Administration des services de la marine, y compris celle des agences	849,800 00
	Vapeurs des services de la marine—	
399	Administration, exploitation et entretien	15,975,187 00
400	Construction ou acquisition de navires et de matériel	13,575,000 00
	Aides à la navigation—	
401	Administration, exploitation et entretien, y compris les contributions, à titre de membre des organismes internationaux, selon le détail des affectations	5,945,892 00
402	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	5,132,100 00
403	Division nautique, y compris quote-part du Canada à la surveillance des glaces dans l'Atlantique Nord; subventions et contributions, selon le détail des affectations; récompenses pour sauvetage de vies humaines à bord de navires en détresse; subvention à une compagnie de sauvetage et remboursement de dépenses, y compris les dépenses réservées, faites à l'égard de marins canadiens en détresse (expression définie à l'art. 306 de la Loi sur la marine marchande du Canada)	557,221 00
404	Section du pilotage, y compris l'autorisation de faire des avances provisoires recouvrables n'excédant pas \$20,000	1,177,065 00
405	Inspection des navires à vapeur, y compris l'exécution de la convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et de la convention sur les lignes de charge et contributions selon le détail des affectations	1,033,575 00
406	Service de signalisation maritime	146,136 00